

# Les aires protégées des territoires d'outre-mer

## Guadeloupe

- « **Archipel Guadeloupe** », réserve Homme Biosphère
- « **le Grand Cul de Sac Marin** », site RAMSAR\*
- « **Agoa** » Sanctuaire des mammifères marins
- **Le parc national de la Guadeloupe.**
- **Les réserves naturelles nationales** (gérées par l'Association TITE et l'ONF de Guadeloupe):
  - « **Îles de la Petite Terre** » (Désirade)
  - « **Réserve géologique de la Désirade** »

## Guyane

- **Le parc naturel « Basse Mana** », lieu de migrations des oiseaux et de ponte des tortues marines menacées. Site RAMSAR\*
- **Le parc naturel « Marais de Kaw** », espèces protégées (caïmans noirs...). Site RAMSAR\*
- **L'estuaire du Sinnamary**, conciliation entre protection et activité de chasse. Site RAMSAR\*
- **L'île du grand Connétable**, site à oiseaux d'importance internationale. Site RAMSAR\*
- **Le Parc national amazonien de Guyane**, enjeu exceptionnel de protection de la forêt primaire encore intacte et de protection de la biodiversité.
- **Les Réserves naturelles nationales :**
  - « **L'Amana** » (gérée par le Parc Naturel Régional -PNR), site international de ponte de tortues marines
  - « **Marais de Kaw-Roura** » (gérée par le PNR), abrite 54% des espèces protégées de la Guyane (dont le caïman noir)
  - « **Nouragues** » (gérée par l'ONF Guyane et l'Association GEPOG)
  - « **La Trinité** » (gérée par l'ONF Guyane), lieu de recherche scientifique
  - « **Mont Grand Matoury** » (gérée par la mairie de Matoury et l'ONF Guyane)
  - « **Îles du Grand Connétable** » (gérée par l'Association GEPOG et l'ONCFS), lieu de reproduction des oiseaux marins et de richesse marine (mérus géants en voie d'extinction...)
- **Le parc naturel régional** de Guyane Enjeu : recherche d'équilibre entre respect de la biodiversité, maîtrise de la gestion de l'espace et développement des activités humaines.
- **La réserve naturelle régionale du Trésor** : (gérée par l'Association Réserve Naturelle Trésor) : Riche d'espèces endémiques rares et menacées.

## La Réunion

- « **Pitons, cirques et remparts** », (situés au cœur du Parc national et gérés par celui-ci) site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010. Enjeux : préservation de la biodiversité; lutte contre les espèces envahissantes; préservation de la forêt sèche.
- **Le parc National de La Réunion**. Abrite 4/5<sup>ème</sup> de la biodiversité des Mascareignes avec un taux d'endémisme élevé. Risques naturels élevés: volcanisme, fortes précipitations et mouvements de terrain.
- **Les réserves naturelles nationales** :
  - « **La Réunion** » (gérée par le GIP RN Marine de la Réunion) : couvre 80% des récifs coralliens de l'île avec 2 zones de protection maximale. Menacée par les pollutions d'origine anthropiques (fréquentation touristique et braconnage)
  - « **L'Étang de St Pau** » (gérée par la Régie RNN de l'Étang de Saint-Paul) : Site majeur de biodiversité faunistique et floristique, menacé par l'activité humaine.

## Martinique

- L'inscription par l'UNESCO des **aires volcaniques et forestières de Martinique** est à l'étude.
- **L'Étang des Salines** : Richesse de sa population aquatique et enjeu touristique (1 million de visiteurs annuels sur ses plages).
- « **Agoa** » **Sanctuaire des mammifères marins**.
- **Parc naturel marin** : (géré par un conseil de gestion représentant l'ensemble des acteurs locaux), créé par décret du 5 mai 2017.
- **Les réserves naturelles nationales** :
  - « **Presqu'île de la Caravelle** » (gérée par le Parc Naturel Régional de Martinique) : elle est reconnue pour la richesse de sa faune et ses espèces endémiques.
  - « **Ilets de Sainte Anne** » (gérée par l'ONF Martinique et le PNR de Martinique): (4 îlets), un des plus importants sites de nidification des Antilles.
- **Parc naturel régional de la Martinique** : (géré par le syndicat mixte du parc naturel régional de la Martinique ou SMPNRM), Il accompagne les communes dans le développement durable.
- **La réserve naturelle régionale** marine du « Prêcheur ».

## Mayotte

- **Les « Vasière des Badamiers »** site RAMSAR\*.
- **Le parc naturel marin de Mayotte**, (gestion assurée par un conseil de gestion nommé par le préfet de Mayotte et le représentant de l'État en mer): attenant au parc naturel marin des Glorieuses : sauvegarde du lagon, la pêche en haute mer.
- **La réserve naturelle nationale** « Ilot M'bouzi » : (gestion confiée à l'association des Naturalistes de Mayotte) : Abrite la dernière réplique de forêt sèche primaire ainsi qu'un important peuplement corallien.

## Nouvelle-Calédonie

- **Parcs provinciaux** : 2 parcs marins (Grand Sud et Zone côtière Ouest), et 5 parcs terrestres (la Rivière bleue; Les grandes fougères; Forêt de Thy; Ouen Toro; Parc Cabassou). Les parcs sont placés sous le contrôle de la Province Sud. Gestion de Ouen Toro confiée à la Ville de Nouméa.
- **Les autres aires protégées, 27 en province Sud** (5 RN marines territoriales et 1 RN marine intégrale ; 2 aires de gestion durable des ressources; 12 réserves spéciales botaniques; 2 réserves faune; 4 réserves faune/flore ; 1 RN intégrale) et **9 en province Nord** (4 réserves de nature sauvage; 2 réserves faune; 2 réserves botaniques).
- **Parc naturel marin « Mer de Corail »** : (plus grande Aire Marine Protégée française gérée par un comité de gestion co-présidé par le haut-commissaire de la République. Créé en 2014 par le gouvernement néo-calédonien).
- **Sanctuaire mammifères marins** de la Mer de Corail
- **Les « Lacs du grand Sud »**, site RAMSAR\*
- **« Les lagons de Nouvelle-Calédonie »**. Depuis juillet 2008, 6 sites de récifs coralliens calédoniens sont inscrits au patrimoine mondial UNESCO.

## Polynésie française

- L'inscription **des Marquises** au patrimoine de l'UNESCO est à l'étude. Le comité national des biens français a validé, le 11 avril dernier, la 1<sup>ère</sup> étape du dossier qui comprend 9 sites.
- **Réserve Homme Biosphère « commune de Fakarava »** regroupe 7 atolls sur l'archipel de Tuamotu (gérée par un comité de gestion présidé par le Maire de la commune comprenant un conseil scientifique et 5 associations basées dans les différents atolls). Elle participe à la gestion et au développement durable des populations.
- **Le « Lagon de Moorea »**, menacé par le tourisme et l'urbanisation le long du littoral. Site RAMSAR\*
- **Le sanctuaire de mammifères marins** : Préserver au mieux les aires de déplacement et de vie des populations marines. Mise en place d'un observatoire.
- **Les parcs territoriaux** :
  - « Vallée de Te Faaiti » (géré par la direction de l'environnement de la PF et un comité consultatif). Situé dans l'archipel de la Société.
  - « Vaikivi » (géré par un comité de gestion présidé par le maire de la commune d'Ua Huka). Situé dans les Iles des Marquises.
- **Les autres aires protégées** :
  - Les Réserves Naturelles marines intégrales (3 atolls Scilly, Belinghausen et Taiaro)
  - La réserve naturelle territoriale : 5 atolls de l'archipel de Tuamotu
  - Les aires de gestion des habitats et espèces, aux Marquises (Eiao, Hatutaa, Motu One et Mohotani) et dans l'archipel de la Société (Te Mehani 'ute 'ute)

## Saint-Barthélemy

- « Agoa » Sanctuaire des mammifères marins
- **Réserve naturelle nationale de St Barthélemy** : Richesse exceptionnelle de récifs et écosystèmes associés (herbiers) + espèces de poissons, tortues – lieu de ponte-mammifères marins, faune terrestre (iguane). Menaces anthropiques.

### Saint-Martin

- **Les zones humides et marais** : mangroves, récifs et herbiers. Migrations d'oiseaux. Enjeu : biodiversité internationale. Site menacé avec présence de tortues marines.
- « Agoa » Sanctuaire des mammifères marins
- **La réserve naturelle nationale de Saint-Martin** : Récifs, mangroves et herbiers, faune et flore exceptionnels avec espèces protégées d'oiseaux, mammifères marins, poissons, coraux.

### Saint-Pierre-et-Miquelon

- **La réserve naturelle de Chasse et de Faune Sauvage**, créée en 1988, elle est située dans le sud de l'île de Saint-Pierre et gérée par l'ONCFS pour la conservation des oiseaux hivernants. Joue un rôle important dans le suivi des canards de mer migrateurs.

### Terres Antarctiques Australes Françaises

- **Patrimoine mondial UNESCO** : Projet concernant les îles sub-antarctiques
- **Le sanctuaire mammifères marins « Europa »** (îles éparses de l'Océan indien); Crozet, Kerguelen, Saint-Paul, Amsterdam (îles sub-antarctiques) : Zones humides, millions d'oiseaux migrateurs, mammifères marins très nombreux. Enjeu : lutte contre les espèces envahissantes.
- **Le parc naturel marin « Les Glorieuses »** (îles éparses de l'Océan indien) (contigu au PNM de Mayotte) Principal enjeu : contrôle de la pêche.
- **Reserve naturelle nationale « des TAAF »** (îles sub-antarctiques) », patrimoine biologique exceptionnel et menacé par les espèces envahissantes introduites, la gestion des déchets, le changement climatique, le développement du tourisme, etc.

### Wallis-et-Futuna

- **Les aires coutumières** décrétées par les chefferies : « Trou de la Tortue » et « Lano ».
- **Les 12 « zones clés de la biodiversité » (ZCB).**

### Clipperton

- **La réserve naturelle nationale de Clipperton** : Deux arrêtés du 15/11/2016 définissent une « aire marine protégée dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton »

A noter l'idée émise d'une réserve naturelle nationale terrestre et marine accompagnant une base scientifique, à l'issue de la mission scientifique de Jean-Louis Etienne en 2004 et de nouveau évoquée récemment en lien avec le rapport du député M. Folliot de février 2016.

*\*La Convention RAMSAR (Adopté dans la ville iranienne de Ramsar en 1971) a pour mission « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».*